

## Liste des équipements minimums de l'entreprise formatrice Maréchale-ferrante CFC / Maréchal-ferrant CFC

Entreprise formatrice:

### Poste de travail mobile et stationnaire pour maréchaux-ferrants

	En général	Mobile	Stationnaire	Contrôle Date / Signature
<b>Généralités</b>				
L'entreprise dispose d'une place de ferrage suffisamment grande pour ferrer au moins 2 chevaux et qui répond aux prescriptions en vigueur en matière de protection des animaux et de sécurité au travail.			•	
Au siège de l'entreprise se trouve un dépôt de matériel.	•			
Les installations de l'entreprise doivent correspondre à la solution de branche SUVA.	•			
L'entreprise dispose d'une pharmacie de premier secours.	•			
L'entreprise dispose d'extincteurs entretenus conformément aux prescriptions.	•			
<b>Installations sanitaires</b>				
Local pour se changer fermant à clé avec armoire vestiaire.	•			
WC et possibilité de se doucher doivent être à disposition.	•			
<b>Protection au travail</b>				
L'entreprise fournit l'équipement individuel de protection.	•			
La personne en formation doit avoir un tablier de maréchal à sa seule disposition.	•			
<b>Revue spécialisées</b>				
Les revues spécialisées à disposition doivent être accessibles à la personne en formation.	•			
<b>Outils pédagogiques</b>				
– Outil pédagogique interactif ehoof	•			
– Dossier de formation USM travail des métaux	•			
– Manuel Leonardo EFFA	•			
– Livres spécialisés traitant des connaissances professionnelles (éditions Europa-Lehrmittel)	•			

	En général	Mobile	Stationnaire	Contrôle Date / Signature
<b>Outils usuels</b>				
– pour mesurer, tracer et vérifier	•			
– pour exécuter des pièces sans et avec enlèvement de copeaux	•			
– pour les techniques de coupe et d'assemblage	•			
<b>Outils de forge</b>				
L'entreprise dispose des outils de forge nécessaires pour apprendre les techniques de base du forgeage et de la fabrication de fers à cheval.	•			
<b>Outils de ferrage</b>				
L'entreprise dispose des outils à main usuels et nécessaires pour exécuter les travaux de ferrage.	•			
<b>Machines et appareils</b>				
– Four à gaz (la température de soudage doit pouvoir être atteinte)		•		
– Forge (charbon ou coke)			•	
– Enclume de min. 35 kg	•			
– Etau	•			
– Poste de soudage à électrodes	•			
– Installation de soudage autogène			•	
– Poste de soudage MAG	•			
– Ponceuse à bande	•			
– Perceuse d'établi		•		
– Perceuse à colonne			•	
– Etabli			•	
– Outils électriques portatifs (meuleuse d'angle, perceuse à main)	•			
<b>Véhicules</b>				
L'entreprise formatrice dispose d'un véhicule équipé de manière appropriée pour constituer un poste de travail mobile. Le véhicule doit être immatriculé et se trouver dans un état impeccable.		•		

## Remarques

---



---



---



---



---



---



---



---